

Et au milieu poussera un «jardin métropole»

BIENNE Le Conseil de ville a accepté hier soir un crédit en vue de l'aménagement d'une zone de détente public au centre de Mâche. Les travaux pourraient débuter fin 2019.

PAR CHRISTIAN KOBI

L'endroit où trônait autrefois le restaurant Bären, aux abords de la place de l'Ours à Mâche, n'est aujourd'hui plus qu'un amas de gravier. Mais le décor est appelé à changer: à cet emplacement sera bientôt construit un lotissement de neuf étages et de 33,5 m de haut. Parallèlement, un espace de détente public sera aménagé dans le prolongement de la rue de Gottstatt et côtoiera le nouveau bâtiment.

Hier soir, le Conseil de ville était appelé à se prononcer sur la prochaine étape du projet, à savoir un crédit de 383 000 francs pour l'étude de l'espace public (montant qui comprend aussi les frais du concours d'architecture remporté en 2016 par l'équipe bâloise HHF Architekten et Westpol Landschaftsarchitektur). Les parlementaires l'ont accepté à une large majorité, aucune voix discordante ne se faisant entendre dans l'hémicycle. «Le développement des terrains privés est pratiquement arrivé à son terme dans ce secteur, qui a connu de nombreux travaux ces dernières années. Il est désormais temps de réaliser des espaces qui serviront de lieu de détente et renforceront la cohérence et la qualité du quartier», s'est exprimé le maire Erich Fehr.

Pas avant fin 2019

Le projet nommé «jardin métropole» prévoit la création de deux places aux entrées ouest (rue du Moulin) et est (chemin Gottfried-Ischer), des zones de jeu et un jardin urbain dans la zone centrale. «En tant que chemin d'école éloigné de la rue de la Poste très fréquentée



Le projet «jardin métropole» sera aménagé dans le prolongement de la rue de Gottstatt, entre la rue du Moulin et la place de l'Ours. HHF ARCHITECTEN

par les voitures, il doit également jouer un rôle important en tant qu'axe pour la mobilité douce», écrit le Conseil municipal dans son rapport.

Le Conseil de ville devra encore se prononcer ultérieurement sur les coûts d'exécution du projet, probablement durant la seconde moitié 2019. Les travaux pourraient débuter fin 2019, soit plus au moins en même temps que ceux du lotissement de neuf étages prévu dans le secteur «Bären».

Deux murs en sale état

Par la suite, les parlementaires ont accepté un autre crédit, de 800 000 fr., pour l'assainisse-

ment de deux murs de soutènement au sud de la rue du Stand. Situés près de l'Eglise catholique romaine et de l'Ecole Rudolf Steiner, ces murs longs de 15 m chacun «sont en très mauvais état et ont une stabilité insuffisante», a rappelé la directrice des Travaux publics, de l'énergie et de l'environnement Barbara Schwicker.

Le début des travaux est fixé à début mai, et ils devraient durer jusqu'à mi-septembre. Dans le secteur concerné par les travaux, la circulation se fera sur une seule voie en alternance. Le trafic sera réglé par des feux de signalisation, avec priorité aux transports publics.

Les 11 membres du CAF ont été élus

Le Conseil de ville a aussi procédé hier soir à l'élection des 11 membres biennois (13 jusqu'à présent) du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF) pour la législature 2018-2022. Les trois représentants sortants du Conseil municipal, à savoir Erich Fehr, Cédric Némitz et Silvia Steidle, ont été réélus. Il y a eu davantage de suspense pour les huit autres membres, puisque 12 candidatures étaient proposées par les groupes parlementaires. Ont été élus: Pierrette Berger-Hirschi (PRR), Pascal Bord (PRR), André de Montmollin (PSR), Monique Esseiva-Thalmann (PDC), Pierre Ogi (PSR), Maurice Paronitti (PRR), Béatrice Sermet-Nicolet (PSR) et Ariane Tonon (Les Verts), soit huit sortants. Egalement sortante, Fatima Simon (Les Verts) n'a, en revanche, pas passé le cap, tout comme les prétendants Gaël Schaffter (Vert'libéraux), Olivier Wächter (UDC) et Patrick Widmer (UDC). **CK**

EN BREF

RUE DE MADRETSCH

Une scootériste à l'hôpital suite à un accident

Un accident de la circulation s'est produit hier matin à la rue de Madretsch. Une conductrice de scooter a chuté vers l'immeuble sis au n° 47. Blessée, la femme de 50 ans a été conduite à l'hôpital en ambulance. L'accident est probablement dû à une faute d'inattention. **ASB-DNI**

VIEILLE VILLE

Une balade pour découvrir le vieux bourg

La saison des visites guidées publiques débute demain. Un guide de Tourisme Bienne Seeland propose de découvrir les trésors et mystères de la vieille ville de Bienne. La visite commencera à 14h30 et aura lieu par tous les temps. Aucune inscription n'est requise. Rendez-vous devant la Bäsätöri (rue Jakob-Rosius 16) quelques minutes avant le début de la visite. Le prix s'élève à 10 fr. par personne. **C-DNI**

ÉVILARD

Le monde des animaux en musique

Les jeunes violonistes de l'Ecole de violon Méthode Suzuki de Bienne se produiront demain à 17h à la salle communale d'Evilard. Accompagnés par l'Orchestre de jeunes Camerata Suzuki Suisse, ils proposeront un concert intitulé «Le monde des animaux». Au programme: des œuvres évoquant le règne animal signé par une quinzaine de compositeurs de différentes époques. **LEH**

DES FLEURS CONTRE LA POLIO



SUSANNE GOLDSCHMID

Le Service des espaces verts de la Ville a disséminé environ 500 tulipes le long de la promenade de la Suze, à la place Centrale et au faubourg du Lac. Bienne prend ainsi part à l'action de lutte contre la polio menée par le Rotary Suisse/Liechtenstein et la Communauté suisse d'intérêts du syndrome post-polio (CISP). Ensemble, ils ont vendu plus de 26 000 bulbes de tulipes l'an passé. Les bénéfices réalisés permettront de vacciner près de 114 000 enfants contre la polio dans le monde. **DNI**

La Ville instaure le trafic à sens unique malgré les recours

ROUTE DE LA BERME Le nouveau régime de circulation entre en vigueur aujourd'hui.

En cours depuis janvier 2016, le renouvellement des canalisations de la rue de la Berme s'est achevé hier. Le tronçon rouvre donc au trafic aujourd'hui, mais en tenant compte des nouvelles règles de circulation décidées en février par le Conseil municipal: la rue de la Berme sera désormais limitée à 30 km/h et exploitée à sens unique en direction du nord entre le chemin des Œuches et le Crêt-des-Fleurs. Les cyclistes pourront en revanche circuler dans les deux sens (Le JdJ du 27 février). La Ville a décidé d'instaurer ce nouveau régime alors qu'il fait l'objet de quatre recours – complétés par la signature de 71 sympathisants – auprès de la préfecture. «Oui, nous en avons connaissance.

Mais ces recours n'ont pas d'effet suspensif», explique Roger Racordon, responsable des Infrastructures de la Ville, avant de justifier le choix des autorités: «Il n'aurait pas été logique de rouvrir la rue avec les anciennes règles de circulation puis d'instaurer les nouvelles dans le cas où les oppositions sont rejetées. Nous voulions éviter une succession de changements qui aurait entraîné l'incompréhension des automobilistes.»

La préfecture a ouvert une procédure et a invité le Conseil municipal à prendre position sur les recours. Les opposants auront ensuite à leur tour la possibilité de répondre aux arguments de la Ville. La procédure pourrait donc durer un certain

temps avant que le préfet ne tranche.

La limitation de la vitesse et l'introduction d'un sens unique à la rue de la Berme font partie des mesures destinées à optimiser l'utilisation de la branche Est de l'A5. Leur but est de délester les quartiers du trafic de transit. A la rue de la Berme, l'introduction du nouveau régime de circulation s'accompagnera d'un léger réaménagement du tronçon: la chaussée sera resserrée à certains endroits, des places de parc seront déplacées, des arbres seront plantés et des bancs installés. La Ville doit encore obtenir un permis de construire pour opérer ces changements. Leur réalisation n'entraînera aucune perturbation du trafic. **DNI**